

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

### *Membres titulaires présents :*

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

### *Membres suppléants avec voix délibératives présents :*

M. Bertrand FRANET  
M. Dominique SARTOR

### *Membres titulaires absents :*

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
M. François HELIE	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Édouard CAVIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jean DUBUET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Patrick BAUDEMONT	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : CULTURE ET SPORTS****Stade d'athlétisme Colette Besson à Dijon - Tarification applicable au 1er janvier 2015**

Le stade d'athlétisme Colette BESSON est destiné en priorité aux clubs de l'agglomération dijonnaise et aux universitaires.

Il est proposé de reconduire les dispositions suivantes :

- accorder la gratuité pour les entraînements, les matchs et les manifestations sportives organisées par : les associations, les clubs et les groupements sportifs du Grand Dijon, ainsi que les établissements d'enseignement du 1er degré implantés sur le territoire communautaire, les associations et structures sportives de l'Université de Bourgogne et les élèves et enseignants du CREPS Dijon Bourgogne ;
- fixer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2015 sur la base d'une augmentation de 1 % par rapport aux tarifs 2014, sauf pour les collèges et les lycées dont les tarifs sont déterminés en collaboration avec le Conseil Général et Conseil Régional, soit :

Collèges publics et privés	6,17 €/heure
Lycées publics et privés	9,06 €/ heure
Autres utilisateurs	<u>Entraînements</u> : 13,80 € par tranche de 2 heures <u>Compétitions</u> : Forfait de 99,50 €

L'utilisation à titre gratuit et payant donnera lieu à l'établissement d'une convention entre l'utilisateur et le Grand Dijon.

Il est précisé que la gratuité ne s'applique pas pour l'organisation d'activités développées par ces utilisateurs à des fins privées et commerciales.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les utilisateurs.